|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15‑25 mai 2017**  **UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C17/45-F** |
| **21 Février 2017** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| MESURES D'EFFICACITÉ | |

|  |
| --- |
| Résumé  Conformément aux paragraphes 1 et 2 du *charge* le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, qui stipulent:  «1 de présenter chaque année au Conseil un rapport indiquant les dépenses relatives à chaque point de l'Annexe 2 de la présente Décision, et de proposer des mesures appropriées à prendre pour réduire les dépenses dans chaque domaine;  2 de tout mettre en oeuvre pour parvenir à réduire les dépenses dans un souci d'efficience et d'économie et d'inclure les économies effectivement réalisées dans les budgets globaux approuvés dans le rapport susmentionné qui sera présenté au Conseil,»  le présent document fait le point sur la mise en oeuvre des mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014).  Suite à donner  Le Conseil est invité à **approuver** le présent document.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Décision 5 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014) *de la Conférence de plénipotentiaires* |

# A Introduction

1 Le présent document a pour objet de faire le point sur la mise en oeuvre des mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

2 Dans les Documents C15/45 et C16/45, il a été rendu compte au Conseil des mesures à mettre en oeuvre pour chacun des deux exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017, respectivement. Grâce à ces mesures, 24,4 millions de CHF d'économies ont été dégagés en 2014‑2015 et on estime que 16,8 millions de CHF d'économies supplémentaires seront dégagés au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

3 Le présent document indique le détail de ces économies au titre de chaque point de l'Annexe 2 et fournit également une liste des mesures supplémentaires à adopter au cours de l'exercice biennal 2018-2019, qui devraient permettre de dégager 13,3 millions de CHF d'économies supplémentaires (principalement à travers le programme de départ volontaire). Ces efforts ont permis d'aligner les charges et les produits et de présenter au Conseil, à sa session de 2017, un budget équilibré pour l'exercice biennal 2018-2019, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur le Fonds de réserve.

4 Bien qu'il soit de plus en plus difficile d'envisager d'autres mesures supplémentaires qui ne portent pas préjudice aux fonctions essentielles de l'Union, la direction continuera à s'efforcer de trouver des solutions innovantes, en particulier par le recours à de nouvelles technologies, dans le cadre de sa préparation du projet de Plan financier pour la période 2020-2023.

# B Mise en oeuvre des trente mesures de réduction des charges, selon l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014)

# 1 Mise en évidence et suppression des doubles emplois (et du recoupement des fonctions, des travaux, des ateliers et des séminaires) et centralisation des tâches d'ordre financier et administratif, afin d'éviter les manques d'efficacité et de tirer profit d'une spécialisation des effectifs

Un nouveau Groupe spécial chargé de la coordination intersectorielle a été créé en vue de faire en sorte que les travaux intersectoriels soient effectués d'une manière efficace et efficiente et soient axés sur les résultats.

Economies réalisées en 2014-2015: 1 529 000 CHF

Economies supplémentaires sur les dépenses de personnel en 2016-2017: **1 926 000 CHF**

2018-2019

– Les efforts se poursuivront, au cours de l'exercice biennal 2018-2019, en vue de supprimer les doubles emplois et de restructurer l'Union. La direction de l'UIT étudie actuellement différents scénarios.

– L'intégration des bases de données restantes Ingress du BR dans l'environnement SQL devait permettre de réaliser des économies en 2018-2019 mais sera vraisemblablement reportée.

# 2 Coordination et harmonisation de tous les séminaires et ateliers par un groupe spécial ou un département intersectoriel centralisé, afin d'éviter qu'ils ne portent sur les mêmes thèmes, d'optimiser la gestion, la logistique, la coordination et l'appui fourni par le secrétariat, d'exploiter les synergies entre les Secteurs et de tirer avantage de l'approche globale des sujets traités

Economies réalisées en 2014‑2015: 60 000 CHF (prises en compte au point 23)

Economies supplémentaires en 2016-2017: **40 000 CHF** (prises en compte au point 23)

# 3 Participation pleine et entière des bureaux régionaux à la planification et à l'organisation des séminaires/ateliers/réunions/conférences, y compris aux réunions préparatoires de ces séminaires/ateliers/réunions/conférences qui se tiennent en dehors de Genève, afin de tirer parti des compétences techniques locales et du réseau de contacts locaux et de réaliser des économies sur les frais de mission

Economies réalisées en 2014-2015: 50 000 CHF (prises en compte au point 23)

# 4 Coordination maximale avec les organisations régionales en vue d'organiser au même endroit les manifestations/réunions/conférences, de partager les charges et de réduire au minimum les coûts de participation

Economies réalisées en 2014-2015: 30 000 CHF

# 5 Economies réalisées compte tenu de la réduction naturelle des effectifs, du redéploiement du personnel ainsi que de l'examen et de l'éventuel déclassement de postes vacants, en particulier dans les services non sensibles du Secrétariat général et des trois Bureaux, afin de parvenir à des niveaux optimaux de productivité, d'efficacité et d'efficience

Economies réalisées en 2014-2015: 12 012 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016-2017: **10 518 000 CHF**

2018-2019

Des efforts supplémentaires ont été déployés dans ce domaine dans le cadre de la préparation du Budget pour 2018-2019:

– Un programme de départ volontaire a été mis en oeuvre afin de compenser le coût du passage de l'âge de la retraite à 65 ans. Entre décembre 2016 et décembre 2017, 28 membres du personnel prendront leur retraite anticipée, parmi lesquels 12 seront remplacés à des grades inférieurs. 16 postes seront supprimés. En conséquence de la restructuration, 7 autres postes n'ont pas été inscrits au budget pour 2018‑2019. Au total, le projet de budget contient 23 postes de moins par rapport à 2016‑2017, et 69 de moins par rapport à 2014.

– Il est prévu que les postes vacants seront pourvus à l'échelon 2 en moyenne.

Economies supplémentaires en 2018-2019: **11 289 000 CHF**

# 6 Donner la priorité au redéploiement du personnel pour la mise en oeuvre d'activités nouvelles ou additionnelles. De nouveaux recrutements devraient être la dernière solution à envisager, tout en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes et de la répartition géographique

Economies réalisées en 2014-2015: 1 259 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016-2017: **356 000 CHF**

2018-2019

– Plusieurs fonctionnaires seront affectés à d'autres tâches au sein de l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de départ volontaire.

– Des accords avec des cabinets de conseil internationaux sont actuellement à l'étude.

# 7 Il ne devrait être fait appel à des consultants que lorsqu'aucun membre du personnel existant ne dispose des qualifications ou de l'expérience nécessaires et après confirmation écrite de la nécessité d'un tel recrutement par la direction

Economies réalisées en 2014-2015: 40 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016-2017: **267 000 CHF**

# 8 Moderniser la politique de renforcement des capacités pour que les fonctionnaires, y compris ceux des bureaux régionaux, puissent acquérir des compétences multisectorielles, afin d'améliorer la mobilité du personnel et sa flexibilité dans l'optique d'une réaffectation à de nouvelles activités ou à des activités additionnelles

Economies réalisées en 2014-2015: 30 000 CHF

2018-2019

– Une formation doit être dispensée à intervalles réguliers afin de préparer le personnel à un éventuel redéploiement.

– Une formation interne doit être assurée par des collègues.

# 9 Le Secrétariat général et les trois Secteurs de l'Union devraient réduire le coût de la documentation des conférences et des réunions en organisant des manifestations/réunions/conférences sans papier et en encourageant l'adoption des TIC comme solution de remplacement viable et la plus durable

Economies réalisées en 2014-2015: 1 834 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016-2017: **235 000 CHF**

2018-2019

– Poursuivre la réduction du nombre de documents imprimés en vue d'instaurer un environnement sans papier; 30,4% de documents imprimés en moins entre les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019.

– Comme la CMR-15, l'AMNT-16 et la CMDT-17, la PP-18 et la CMR-19 se tiendront sans papier.

Economies supplémentaires en 2018-2019: 1 765 000 CHF

# 10 Réduire au strict minimum nécessaire l'impression et la distribution de publications de l'UIT promotionnelles/ne générant pas de recettes

Economies réalisées en 2014-2015: 309 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016-2017: **538 000 CHF**

# 11 Mise en oeuvre d'initiatives visant à faire de l'UIT une organisation entièrement sans papier, par exemple en mettant à disposition uniquement en ligne les rapports des Secteurs et en adoptant des mesures comme les signatures numériques, les médias numériques, les activités publicitaires et promotionnelles sur support numérique, entre autres

Economies supplémentaires en 2016-2017: 600 000 CHF par exercice biennal

2018-2019

Les économies évaluées à 90 000 CHF découlant de la tenue de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 sans papier sont prises en compte au point 9.

# 12 Examen des économies possibles en ce qui concerne les services linguistiques (traduction, interprétation) assurés pour les réunions des commissions d'études et les publications, sans préjudice des objectifs énoncés dans la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014)

Economies réalisées en 2014-2015: 340 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016-2017: **147 000 CHF**

# 13 Evaluation et utilisation d'autres méthodes de traduction susceptibles de faire baisser le coût des traductions tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité actuelle et la précision de la terminologie des télécommunications/TIC

Economies réalisées en 2014-2015: 2 820 000 CHF

2018-2019

– Initiative en cours au sein des services linguistiques en vue d'améliorer les flux de travail et de réaliser des gains d'efficacité ainsi que des économies.

– Projet pilote en cours sur l'externalisation de la traduction du site web.

# 14 Mise en oeuvre des activités du SMSI par le biais du redéploiement du personnel responsable de ces activités, dans les limites des ressources existantes et, le cas échéant, au titre du recouvrement des coûts et de contributions volontaires

Activités mises en oeuvre et en cours.

# 15 Examen du nombre de réunions des commissions d'études et de leur durée, en vue de réduire leurs coûts ainsi que ceux afférents à d'autres groupes

Examen continu par les instances compétentes.

# 16 Evaluation des groupes régionaux créés par les commissions d'études de l'UIT, pour éviter tout double emploi et tout chevauchement des activités

A l'étude.

# 17 Limitation de la durée des réunions des groupes consultatifs à trois jours par an au maximum, avec interprétation

Mesures appliquées dans les trois Secteurs.

Economies réalisées en 2014-2015: 176 000 CHF

# 18 Réduction du nombre et de la durée des réunions traditionnelles des groupes de travail du Conseil, dans la mesure du possible

Continuer d'organiser des réunions groupées des Groupes de travail du Conseil (deux fois par an).

# 19 Réduction au strict minimum nécessaire du nombre de groupes de travail du Conseil, en les intégrant dans un plus petit nombre de groupes et en mettant fin à leurs activités, si aucune évolution n'a été constatée dans leur domaine d'activité

La PP-14 a décidé de mettre fin aux activités du Groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable.

# 20 Examen à intervalles réguliers du niveau de réalisation des buts, des objectifs et des produits stratégiques, en vue d'accroître l'efficacité au moyen d'une réaffectation des crédits budgétaires, si nécessaire

Déjà effectué (examen à intervalles réguliers).

# 21 Pour ce qui est des nouvelles activités, ou de celles qui supposent des ressources financières supplémentaires, une évaluation de la valeur ajoutée doit être faite afin de justifier en quoi les activités proposées diffèrent des activités en cours ou comparables, et d'éviter tout chevauchement d'activités ou double emploi

Les nouvelles activités dont la réalisation a été demandée par les membres ont été entreprises dans les limites des ressources existantes/approuvées.

# 22 Examen approfondi de la portée des initiatives régionales, de leur localisation et des ressources qui leur sont attribuées, des produits et de l'assistance fournie aux membres, de la présence régionale, aussi bien dans les régions qu'au siège, ainsi que des résultats de la CMDT et du Plan d'action de Dubaï, et financés directement en tant qu'activités sur le budget du Secteur

Economies réalisées en 2014-2015: 572 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016‑2017: 1 100 000 CHF

# 23 Réduction des frais de mission, par l'élaboration et la mise en oeuvre de critères visant à réduire les frais de voyage. Ces critères devraient viser à réduire au minimum le nombre de voyages en mission, à augmenter le nombre minimal d'heures nécessaires pour avoir un siège en classe affaires, à faire passer le préavis à 30 jours, à réduire autant que possible l'indemnité journalière de subsistance supplémentaire, à privilégier l'affectation de personnel venant des bureaux régionaux ou des bureaux de zone, en limitant la durée des missions ainsi qu'en favorisant la représentation commune aux réunions, en rationalisant le nombre de fonctionnaires des différents Départements/Divisions du Secrétariat général et des trois Bureaux qui sont envoyés en mission

Economies réalisées en 2014-2015: **1 472 000 CHF** (ce montant comprend les économies concernant les points 2, 3 et 24)

Economies supplémentaires en 2016‑2017: **920 000 CHF** (ce montant comprend les économies concernant le point 2)

# 24 Réduction et/ou suppression des déplacements pour assister aux réunions dont les travaux sont retransmis en direct sur le web et sous-titrés, y compris la présentation à distance de documents et de contributions à ces réunions

Economies réalisées en 2014-2015: **44 000 CHF (prises en compte au point 23)**

# 25 Améliorer et privilégier les méthodes de travail internes électroniques, afin de réduire les voyages entre Genève et les bureaux régionaux et vice versa

Travaux en cours sur l'application des méthodes de travail électroniques.

# 26 Compte tenu du numéro 145 de la Convention, il faut étudier la possibilité de recourir à toute une série de méthodes de travail électroniques, afin de réduire, le cas échéant le coût, le nombre et la durée des réunions du Comité du Règlement des radiocommunications dans l'avenir et de ramener, par exemple, de quatre à trois le nombre de réunions par année calendaire

Le nombre de réunions du RRB a été ramené de quatre à trois par an.

Economies réalisées en 2014-2015: 237 000 CHF

# 27 Mise en place de programmes d'incitation, tels que des taxes en rapport avec l'efficacité, des fonds d'innovation et d'autres moyens permettant de définir des méthodes intersectorielles innovantes destinées à améliorer la productivité de l'Union

A l'étude.

# 28 Supprimer autant que possible la télécopie et le courrier postal traditionnel pour les communications entre l'Union et les Etats Membres et les remplacer par les méthodes de communication électronique modernes

Economies supplémentaires en 2016‑2017: 10 000 CHF

# 29 Appeler les Etats Membres à réduire au strict minimum le nombre de questions devant être examinées par les CMR

Mesures devant être prises par les Etats Membres.

# 30 Toute autre mesure adoptée par le Conseil

Mesure devant être prise par le Conseil.

# 31 Autres mesures prises par la direction de l'UIT

Economies réalisées en 2014-2015: 1 787 000 CHF

Economies supplémentaires en 2016‑2017: 224 000 CHF

2018-2019

– Projet pilote de rénovation des salles de réunions: décision adoptée afin de faire de la salle de réunion K une salle de réunion intelligente, en remplacement de la configuration classique filaire (microphones et casques).

Economies supplémentaires en 2018-2019: **250 000 CHF**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_